



Assemblée participative du Global Studies Institute

Procès-verbal

Séance du 11 juin 2020

12h15-14h00 sur zoom

Approbation de procès-verbal de la dernière séance (12 décembre 2019), de l'ordre du jour et annonce des divers

Le procès-verbal est approuvé, de même que l'ordre du jour. Deux divers sont annoncés par la MSOGSI : d'une part sur les stages et mémoires de Master, et d'autre part sur la succession de la prof. Lavenex à la tête du MAEE durant son congé.

1. Communications du Directeur

- La période de crise, sous l'angle de l'enseignement et des examens, s'est pour l'instant bien déroulée. Merci à toutes et tous. La question des stages et mémoires sera reprise en divers le cas échéant.
- Du point de vue du fonctionnement du GSI, Barbara Laurent-Lucchetti est en arrêt maladie depuis début mars. Grégoire Carasso assure temporairement (de mi-mai jusqu'au 30 juin) l'intérim. De plus, grâce aux compétences de Laurent Moccozet, un soutien technique a été apporté, en particulier pour les examens en ligne.
- Pour la plupart des autres dossiers en cours, il n'y a pas eu d'avancées notables du fait du contexte.
- Suite à l'initiative de doctorantes du GSI, la décision a été prise de créer une Commission de l'égalité (et de la diversité) au sein du GSI. La question d'une ou deux personnes par corps est posée à l'Assemblée qui exprime une préférence pour deux personnes par corps. La direction donnera suite en ce sens.
- 1^{er} renouvellement du prof. ordinaire René Schwok (1^{er} août 2021 au 31 juillet 2024) : SdS a organisé, en association avec la direction du GSI, cette procédure pour le mandat de 30% financé par elle. Pour le 70% financé par le GSI, le Collège du GSI a voté favorablement, à l'unanimité, ce 1^{er} renouvellement. L'avis du corps des étudiant-e-s et du corps intermédiaire est attendu, selon l'article 8.2 du règlement d'organisation. Hugo Houbart et Rachel Luisa Attinger s'engagent à assumer cette responsabilité, avec un délai en juillet.
- Fonds Covid : sous l'impulsion de Didier Wernli, le GSI a obtenu un financement FNS de CHF 280k (Governing systemic crises in the 21st century: Learning from early Covid-19 responses in Europe).
- Enfin, une bonne nouvelle pour la renommée du GSI : Djacoba Tehindrazanarivelo, enseignant dans le MAFR, a été nommé ministre des affaires étrangères de la République de Madagascar.

2. Enseignement

Adoption du plan d'études du BARI : le PE est adopté à l'unanimité.

Adoption des plans d'études des Masters :

MAEE : le PE est adopté à l'unanimité.

MAREM : le PE est adopté à l'unanimité.

MAMO : le PE est adopté à l'unanimité.

MAFR : le PE est adopté à l'unanimité.

MAGH : le PE est adopté à l'unanimité.

Approbation du nouveau règlement d'études du BARI : le RE est approuvé à l'unanimité.
Approbation du nouveau règlement d'études du MAFR : le RE est approuvé à l'unanimité.
Approbation des modifications du règlement d'études du MAGH : le RE est approuvé à l'unanimité.

3. Election de la nouvelle présidence de l'AP

Hugo Houbart suggère que la prochaine présidence, dans une logique d'alternance et de diversité, revienne à une membre du corps professoral en la personne de Françoise Briegel qui annonce sa candidature. Un vote électronique à bulletin secret sera organisé prochainement.
Hugo Houbart est chaleureusement remercié pour son engagement à la tête de l'AP.

4. Traduction de la directive du rectorat quant à la prolongation des contrats des collaborateurs et collaboratrices de l'enseignement et de la recherche (CCER)

Hugo Houbart explique que ce point repose sur deux réalités : un questionnement sur la gestion de la direction du GSI d'une part (délai au 19 juin, motivation de la demande et composition de la commission ad hoc) et une proposition de prolongation automatique de six mois d'autre part.

Sur la gestion par la direction du GSI :

- Délai du 19 juin : ce délai n'est pas impératif. Les demandes qui arriveront au-delà, dans le respect de la directive, seront traitées. La raison de ce délai est que la plupart des contrats ont pour échéance le 31 juillet ; il s'agit donc d'essayer d'assurer une continuité. En effet, le chevauchement de contrats n'étant pas possible, toutes les procédures d'engagement liées potentiellement à des requêtes COVID sont dans l'intervalle suspendues. Par ailleurs, pour ce qui concerne les fonds, une négociation doit se mettre en place avec le bailleur de fonds, ce qui est également chronophage. Ainsi, plus les requêtes sont formulées tôt, plus la continuité des mandats sera assurée.
- Motivation de la demande : la directive s'applique directement. Son but est de compenser les retards pris dans la recherche. Il n'y a pas d'automatisme, une démonstration doit être faite.
- La Commission ad hoc : le point 4.3 de la directive prévoit un préavis du responsable hiérarchique et une compétence attribuée à la direction. La création de la commission permet d'avoir trois avis (Antoine Flahault, Nicolas Levrat et Silvia Naef) plutôt qu'une décision du directeur seul.

Sur la proposition de prolongation de six mois automatique, Hugo Houbart présente un document qui fait état des différentes et nombreuses difficultés rencontrées par le corps intermédiaire, ainsi que de la crainte de décisions arbitraires.

Nicolas Levrat explique que le GSI n'a pas les moyens pour financer les prolongations de contrats sur fonds (sur DIP, c'est les futur-es assistant-es qui en paieront les frais) ; il conviendra donc d'utiliser les ressources des groupes de recherche concernés puis de solliciter une demande extraordinaire auprès du Rectorat, étant entendu qu'il pourrait y avoir env. 3400 contrats concernés.

Françoise Briegel relève un effet rhétorique dans l'annonce du Rectorat et questionne les différences entre structures au sein de l'UNIGE. Le résultat du vote sera un avis et un message de l'Assemblée à l'attention des instances dirigeantes, en espérant qu'elles en tiennent compte, dans le respect des contraintes administratives et budgétaires.

Simon Hug met en évidence l'inégalité de traitement potentielle entre assistants sur DIP du GSI et, par exemple, de SdS qui propose une prolongation automatique de six mois. Quant à l'inégalité assistant-es sur DIP et sur fonds, elle est selon lui de toute façon récurrente. Enfin, la prolongation, le cas échéant, de deux mois est problématique pour la gestion de l'enseignement.

Nicolas Levrat relève que la directive ne vise pas l'enseignement, mais la recherche, dans le but d'atténuer les difficultés rencontrées durant la crise sanitaire. Dans l'attente du vote de l'Assemblée, toutes les décisions sur ces demandes sont suspendues.

Un vote électronique à bulletin secret sera organisé la semaine prochaine.

5. Bilan et perspectives pour le BARI dans le contexte sanitaire 2020

Rachel Luisa Attinger (AESPRI) sur la gestion de la crise : elle relève une grande difficulté pour les étudiant-es, avec un sentiment d'inégalité de traitement, en particulier pour l'orientation en économie du fait des choix de GSEM. De plus, la « tentative gratuite » pour la session de mai-juin a eu pour effet de favoriser, à la moindre difficulté, un sentiment d'abandon de la part des responsables. Enfin, pour les étudiant-es mobilisé-es officiellement, même s'ils peuvent redoubler gratuitement, le coût financier d'une année supplémentaire reste très élevé. La levée de l'obligation des 30 crédits a été appréciée. Pour les étudiant-es en mobilité, les situations ont été très diversement vécues. L'AP de mars aurait dû être maintenues.

Noah Mathez (AESPRI) sur l'enseignement à distance : la généralisation de l'enregistrement des cours a été appréciée, tout comme les interactions plus bilatérales. Par contre, les différences de traitement entre les différents cours et séminaires et à regretter.

Nicolas Amez-Droz (AESPRI) sur la rentrée de septembre : les étudiant-es espèrent au moins 50% de présentiel. Ne serait-ce que pour être fixé sur la contrainte du logement, des réponses sont attendues.

NL reconnaît que les traitements différenciés, du fait de l'architecture du BARI, ne sont pas heureux, mais le temps à disposition pour harmoniser les approches était trop limité. Sur la rentrée de septembre, des décisions sont attendues pour fin juin. La question de la capacité des étudiant-es, notamment de l'étranger, de venir à Genève est aussi posée.

6. Questions à la direction

Sur les mesures de prévention sanitaire aux 3^e et 4^e étages : en collaboration avec le service STEPS, des messages collectifs et ciblés ont été transmis avec des instructions et recommandations. Le suivi est assuré avec beaucoup de professionnalisme.

Sur la session de rattrapage d'août : les réflexions (intenses) et débats (vifs) sont en cours au sein de l'UNIGE, avec des décisions attendues d'ici fin juin. En principe, les conditions devraient être les mêmes par rapport à février (présentiel) et mai-juin (en ligne). Mais il peut y être dérogé...

Divers

Deux divers sont annoncés par le MSOGSI :

- Salomé Robles sur les stages et mémoires : elle relève un manque de directive et un sentiment d'abandon. Est-ce dû au contexte ou est-ce le régime ordinaire ? La situation devrait être améliorée. Nicolas Levrat indique qu'une refonte est en cours pour pallier à ces manques, qui ont été accentués durant la crise. Les étudiant-es ne doivent pas hésiter à faire remonter l'information (direction ou direction de programme notamment).

- Sur la succession de la prof. Lavenex à la tête du MAEE durant son congé scientifique : le congé n'étant que d'un semestre, elle conservera cette responsabilité, en lien avec Nicolas Levrat.

La séance est levée à 14h10.